

Fonds d'aide à la relance du milieu culturel

APERÇU DU PROGRAMME

Bonification de 50 000\$ au Fonds d'aide au développement du milieu dédiée spécifiquement à soutenir la relance du milieu culturel.

Aide financière ponctuelle et non remboursable, dont le montant représente un minimum de 25 % de la valeur du projet, jusqu'à concurrence de 5000 \$.

Vise à soutenir de nouvelles initiatives et approches qui permettront aux organismes de reprendre plus rapidement leurs activités et de soutenir directement les artistes et travailleurs culturels à la suite de la pandémie.

QUI PEUT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Les organismes de tous les domaines d'activités artistiques, culturelles et créatives sont admissibles.

Les organismes culturels membres depuis au moins un an de la Caisse de la Culture (transit 92262).

Un organisme ne peut soumettre qu'une seule demande d'appui financier dans le cadre de ce programme.

PRÉCISIONS

Les exclusions mentionnées dans la Politique d'investissement ne s'appliquent pas de manière exhaustive au programme d'aide.

Exceptionnellement, tous types de projets qui démontrent clairement une contribution à la relance du milieu culturel, une réponse aux besoins actuels et se définissent comme étant de nouvelles initiatives de l'organisme seront considérés.

Le programme, étant une réponse à la situation pandémique actuelle, se terminera lorsque la somme de 50 000\$ sera entièrement distribuée.

DÉPÔT DE PROJET ET DÉLAIS

Toute demande doit être déposée par le biais du formulaire en ligne disponible au caissedelaculture.com dans la section « Engagement dans le milieu ».

La date limite de dépôt des demandes est le 15e jour de chaque mois. La première période d'appel de projets débute le 15 septembre 2021.

Une décision sera acheminée au demandeur au plus tard 30 jours après la réception de sa demande complétée.